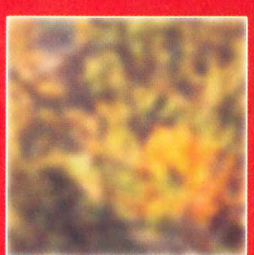
SAMBREVILLE

Le Plan Communal de Mobilité :

en marche vers une mobilité plus durable









Réalisation REGIFO ; Fosses-la-Ville ✆ 071/71.32.91 - Fax 071/71.15.76 - regifo@skynet.be

mobilité en wallonie

direction générale des transports

Bulletin d'Informations Communales
NUMÉRO SPÉCIAL • JANVIER 2003

RÉGION WALLONNE

Plan Communal de Mobilité de Sambreville



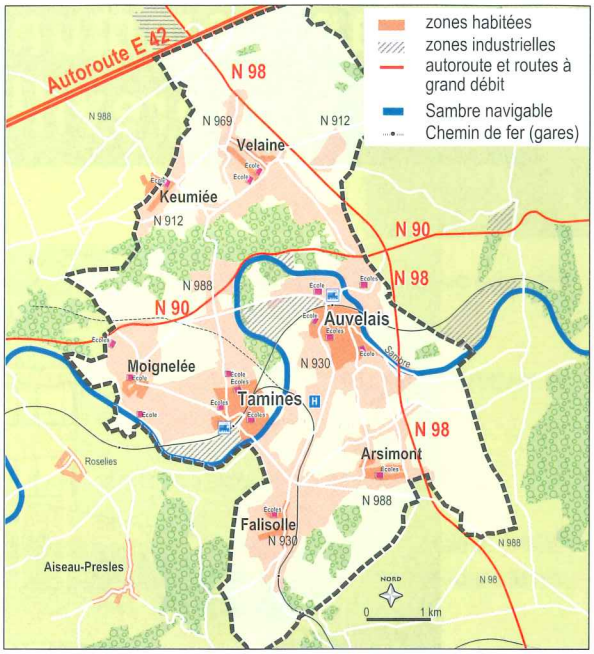
Avec le plan communal de mobilité (PCM), Sambreville se dote d'un outil indispensable pour repenser l'ensemble des déplacements de la commune, en mettant l'accent sur les objectifs choisis par les citoyens, à savoir: la sécurité, l'amélioration de la qualité de vie et le développement des modes de proximité (piétons-vélos).



Une commune multipôlaire

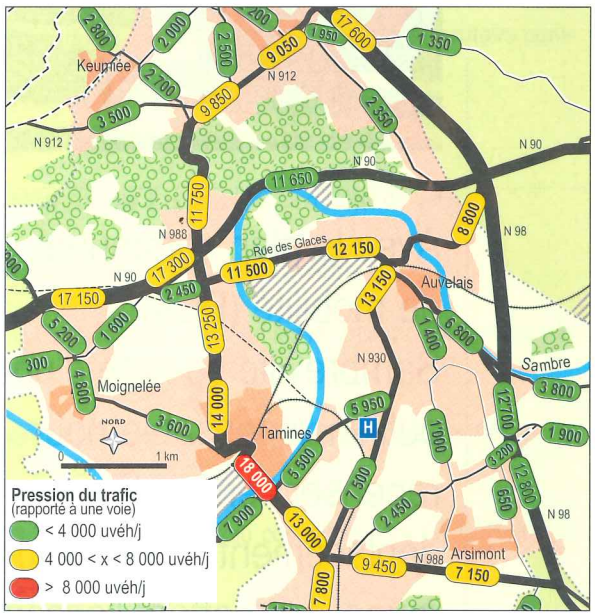
La commune de Sambreville (27 200 habitants et 7 400 emplois) est constituée d'un ensemble de pôles d'habitat et d'emplois avec notamment deux communes principales centrales : Tamines et Auvelais concentrant l'essentiel des habitants (60%) et des emplois (30%), cinq villages périphériques (Arsimont, Falisolle, Keumiée, Moignelée et Velaine) et un grand pôle industriel situé à la rue des Glaces Nationales (30% des emplois).

La position majeure de la commune en basse Sambre sur l'axe est – ouest Charleroi-Namur est renforcée par une bonne accessibilité par voie d'eau (Sambre), voie ferrée (dorsale wallone) et autoroute (E42). De plus, deux routes importantes à 4 bandes de circulation desservent la commune et permettent l'accès rapide aux pôles principaux : il s'agit de la N98 (flux nord-sud en liaison avec l'autoroute) et de la N90 (flux est-ouest en direction de Charleroi-Namur).



Trop de trafic

L'étude de la mobilité des habitants et employés de la commune montre une forte prépondérance des déplacements en voitures. Cette forte utilisation de ce moyen de transport, ainsi qu'une hiérarchisation non adaptée des voiries de la commune, engendrent des charges de trafic importantes dans les traversées des centres de Tamines et d'Auvelais. La conséquence se traduit par un encombrement des centres, une dégradation des conditions de sécurité des déplacements doux et de la qualité de vie en général.

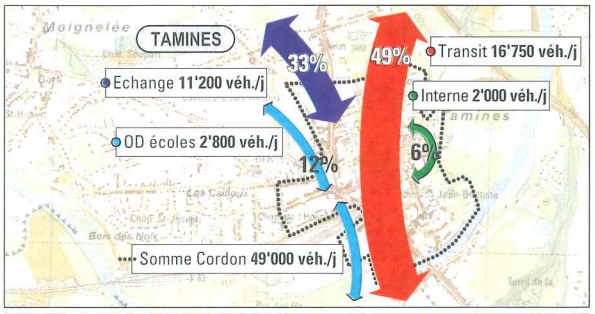


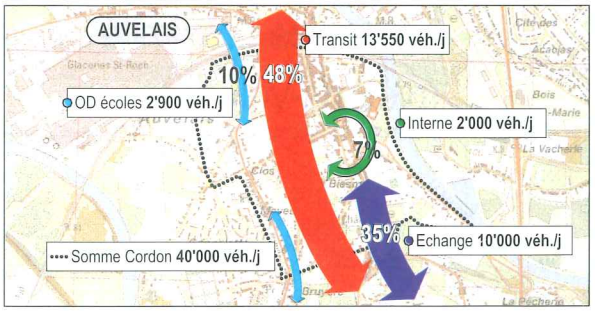
Près d'un véhicule sur deux en transit dans Tamines et Auvelais

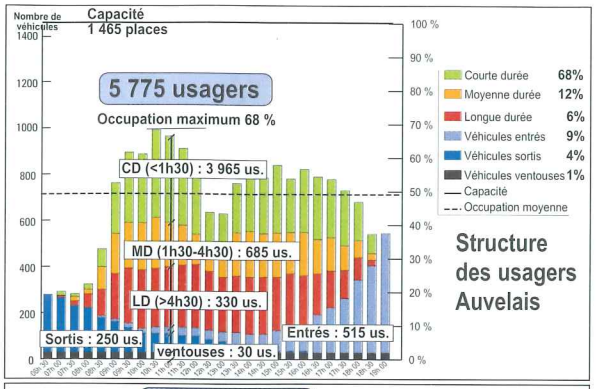
Le trafic de transit à l'intérieur des centres ou en traversée des villages est très important et cause des nuisances et de l'insécurité par rapport aux autres flux.

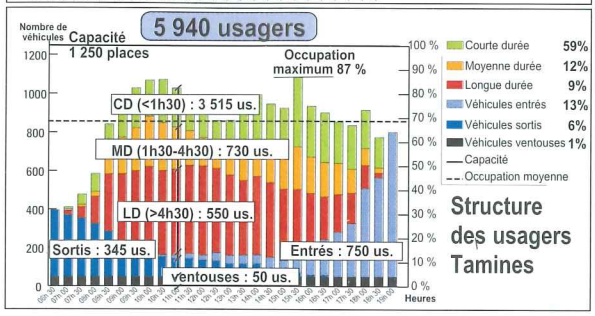
Nous vous rappelons que le trafic de "transit" regroupe tous les véhicules qui traversent le centre ville sans s'y arrêter, ni pour les commerces, ni pour les écoles, ni pour les gares, ni pour les bureaux. Ce trafic de "transit" n'apporte donc que des nuisances.

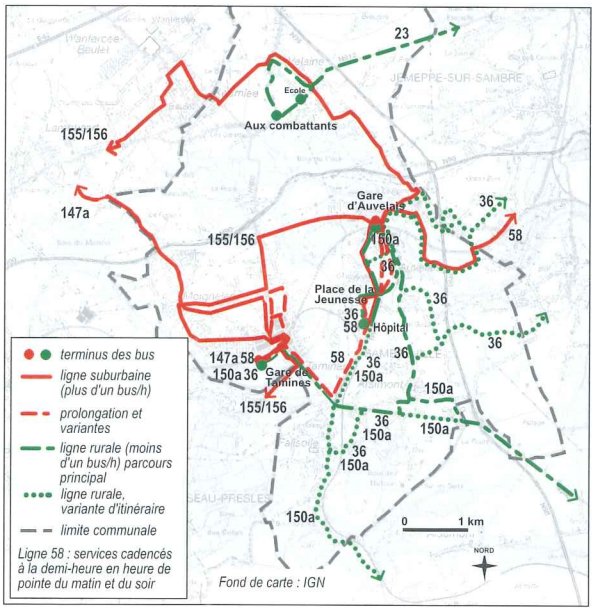
Dans le cas de Sambreville, ce transit est, par ailleurs, tout à fait évitable en traversée des centres en raison de la configuration du réseau permettant l'utilisation des voiries à grand gabarit telles que la N90 et la N98.

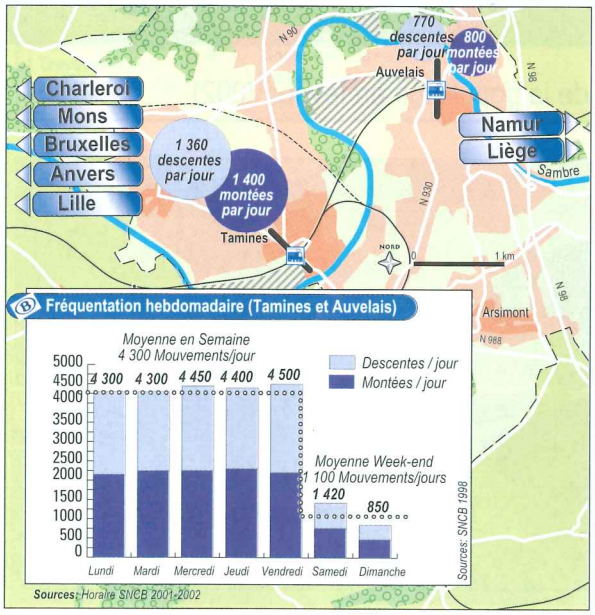












Stationnement : une gestion inexistante

Dans les centres de Tamines et d'Auvelais, l'offre à disposition est abondante mais son utilisation inégalement répartie dans l'espace. A part quelques zones bleues très restreintes, l'offre est essentiellement gratuite et sans limitation de durée. Celle-ci ne permet donc aucune gestion des différents types d'usagers.

De plus, les usagers longue durée (stationnant plus de 4h30), même s'ils ne représentent que 8% des usagers totaux, consomment environ 30% de l'offre en stationnement public.

La réserve en terme d'offre (nombre de places) nous permet d'envisager des mesures de requalification d'espace public avec une modification dans la gestion des places pour une meilleure répartition du stationnement.

Les TEC : une offre mal connue

Le réseau des bus de la commune souffre d'une mauvaise lisibilité, en raison de la complexité des circuits, des diverses variantes d'itinéraires et de l'absence d'informations (horaires et plans).

La fréquentation est insatisfaisante (taux d'occupation des véhicules souvent faibles) avec une utilisation assez exclusive par la population scolaire et quelques habitués.

Le train, un mode de déplacement rapide et efficace

Sambreville comporte deux gares : Tamines et Auvelais.

En semaine, 117 trains quittent TAMINES tous les jours. Pour AUVELAIS, on dénombre 83 trains tous les jours.

Le train permet de relier rapidement (quelques minutes) et fréquemment (plusieurs fois par heure) Tamines et Auvelais.

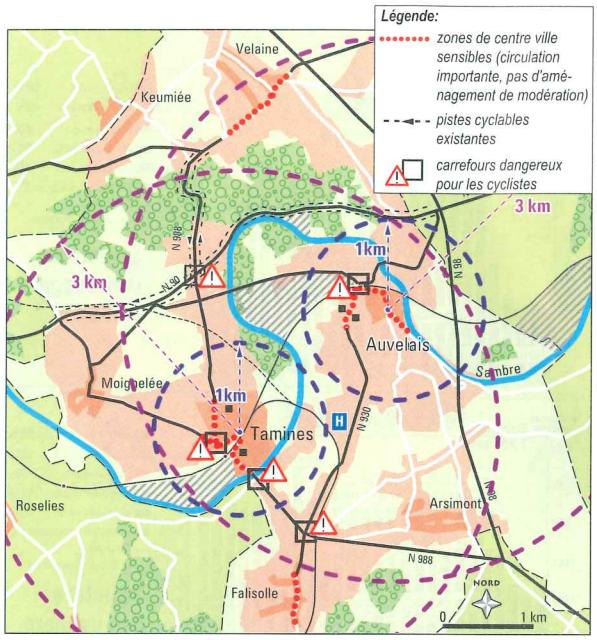
Les liaisons avec Namur, Charleroi et Bruxelles sont elles aussi régulières et performantes. Des villes comme Liège, Anvers et Lille sont également très accessibles par le train.

DIAGNOSTIC Etat des lieux

Le vélo : une mobilité oubliée

Ce mode de transport attractif sur les courtes distances (< 3 km) est tout à fait adapté à la commune pour des déplacements vers les écoles, vers les lieux de travail et de loisirs, notamment en relation avec les centres de Tamines et d'Auvelais.

Cependant, la forte carence actuelle d'aménagements ne permet pas d'assurer la sécurité des cyclistes et de développer ce mode de déplacement.



Le piéton : le laissé pour compte

Toute personne effectuant un déplacement est à un moment ou un autre un piéton, un usager fragile par rapport aux autres usagers de la route, dont il faut garantir indiscutablement la sécurité.

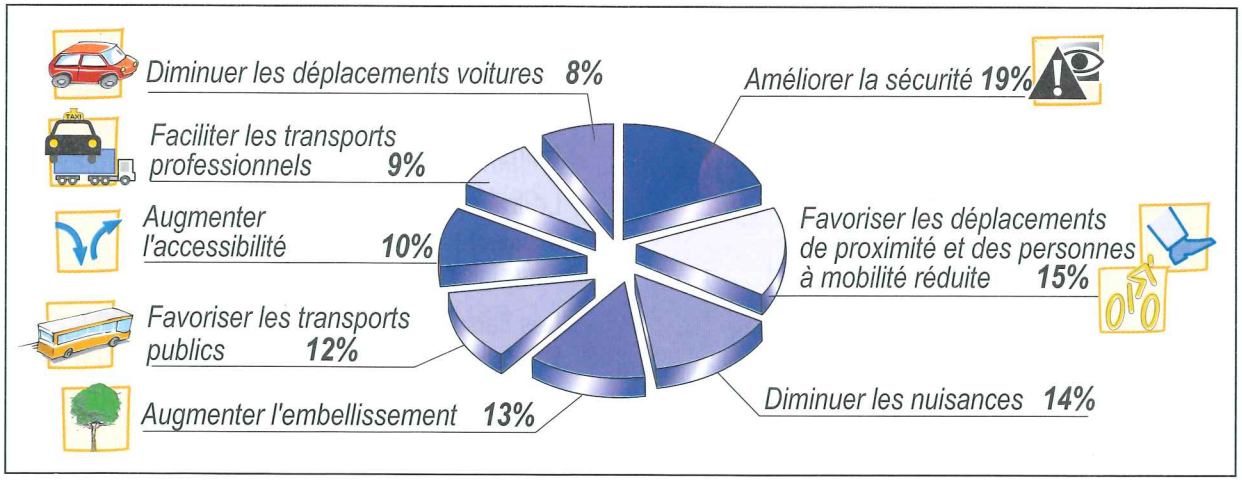
Les cheminements piétons à Sambreville sont, de manière générale, peu satisfaisants, tant en terme de sécurité (discontinuité, manque de traversées, manque de modération du trafic), que de confort (étroitesse des trottoirs, encombrement, revêtement, manque d'abaissements).

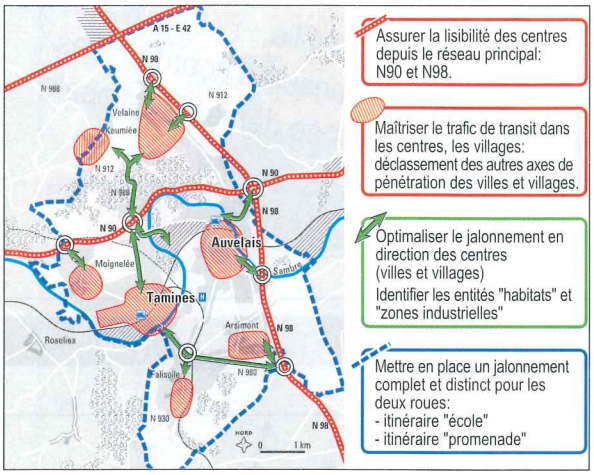




Les OBJECTIFS à atteindre

Vous avez choisi (selon sondage effectué auprès de la population en février 2002)

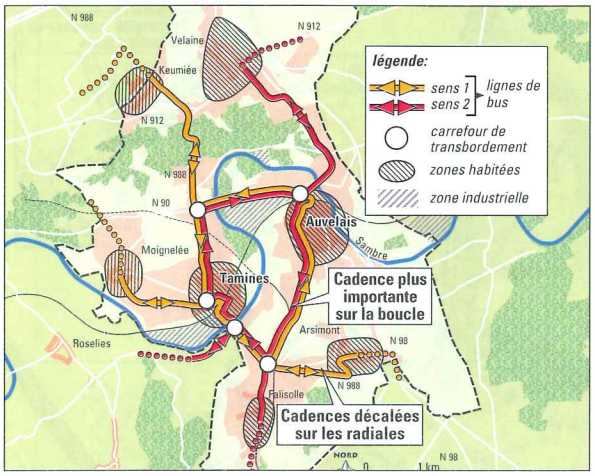




Concentrer sur les grands axes

Une réorganisation de la hiérarchie du réseau est nécessaire, afin de favoriser l'utilisation des grands axes (N90 et N98) pour le trafic de transit.

Cette mesure et les moyens qu'elle nécessite (signalisation, aménagements,...) répond à la volonté de désengorger les centres d'un trafic non utile et d'y améliorer la sécurité et la qualité de vie.

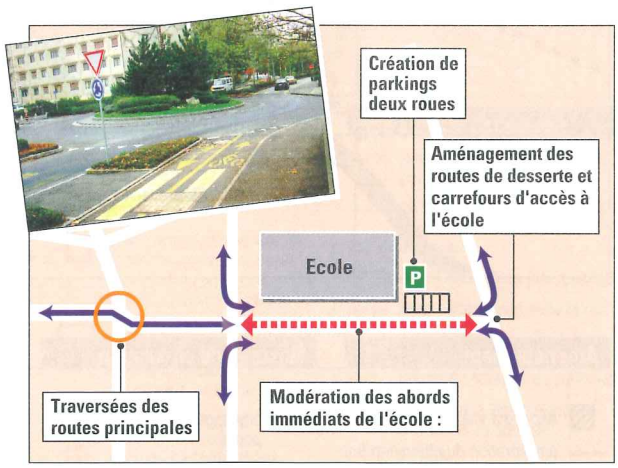


Développer l'alternative modale

Renforcer le réseau TEC

Répondant à un concept appelé "boucle urbaine" qui s'oriente vers une amélioration de la desserte et des fréquences sur la boucle la plus urbanisée, une première phase de restructuration est proposée pour améliorer la lisibilité du réseau par des mesures simples sur les lignes existantes.

Le résultat est l'apparition d'une ligne centrale de la commune.



Favoriser les déplacements en vélo

Pour développer la part modale du vélo et inciter à son utilisation, notamment pour les déplacements vers les écoles, vers les lieux de travail et de loisirs, internes à la commune, le PCM prévoit d'établir un plan directeur deux-roues.

Ce plan s'accompagne de toute une série d'aménagements sécurisés et d'itinéraires cyclables, ainsi que de places de stationnement pour les deux-roues.



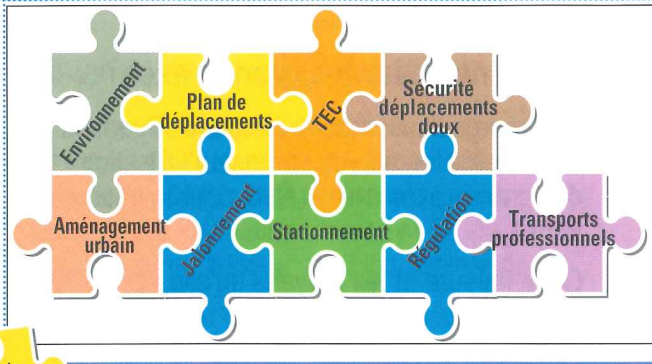
Sécurité des piétons et embellissement

Une des priorités du PCM est de sécuriser les déplacements des usagers les plus faibles, à savoir les piétons et les personnes à mobilité réduite, surtout dans les centres villes et les traversées de village, en agissant tant sur la modération des vitesses que sur des améliorations des traversées et cheminements.

De plus, l'embellissement et la revalorisation d'un certain nombre de places et de rues sont prévus dans les centres villes et villages.

Citec Ingénieurs Conseils Cooparch R.-U.

Les PROPOSITIONS concertées



Le PCM de Sambreville, un ensemble de mesures coordonnées s'inscrivant dans une démarche globale et évolutive.

Plan de déplacement de Tamines proposé

Liste des principales mesures :

- **Mesures de circulation**

Fermeture du haut de la rue de la Station avec bornes amovibles (entre rue du Collège et rue V. Lagneau); le trafic est reporté sur les rues V. Lagneau-Pré-des-Haz et des Prairies,

Mise à un sens de circulation (sens sud->nord) de la rue de la Station : uniquement pour l'accessibilité et la desserte du centre et des écoles,

Fermeture devant les écoles (rue du Collège et rue de l'Enseignement),

Modification de sens de circulation (rue du Collège et rue St-Jean-Baptiste),

Introduction de voies bus aux carrefours à feux avec faveurs.

- **Mesures d'aménagement et de sécurité**

Aménagement de la place Saint-Martin,

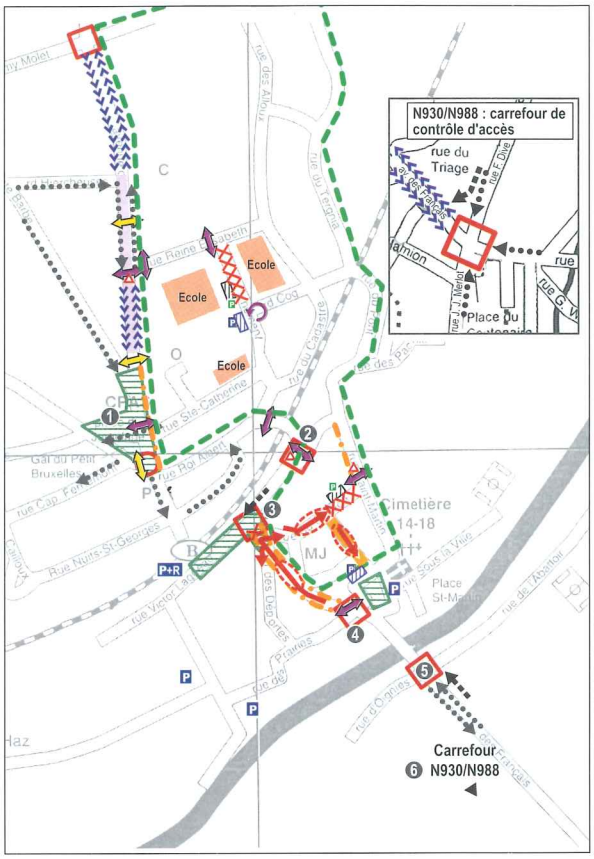
Aménagement devant la gare,

Aménagement de la zone du Jumelage et introduction d'un rond-point sur Roosevelt,

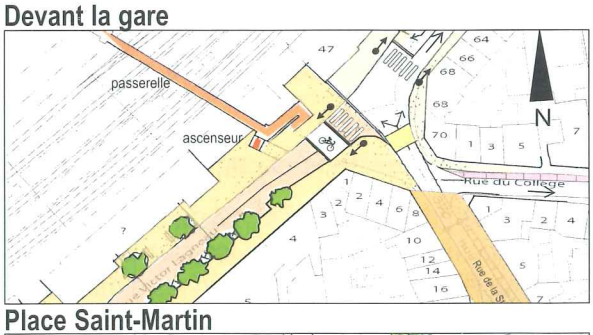
Mise en place d'une zone 30 km/h dans le quartier des écoles,

Introduction de pistes et de bandes cyclables et de nouveaux passages piétons sécurisés,

Sécurisation de passages piétons existants.



Devant la gare



Place Saint-Martin

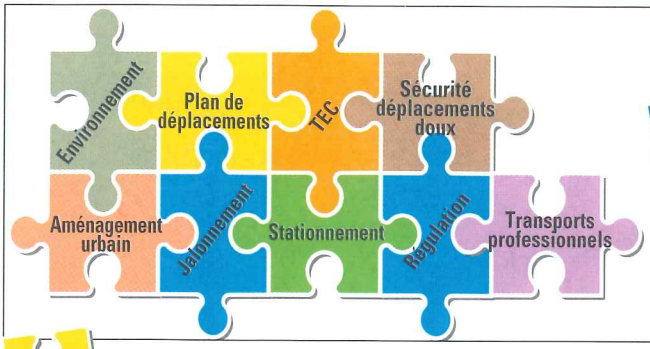


Aménagement

- *espace à valoriser*
- *amélioration du cheminement piéton*
- *amélioration d'ensemble du carrefour (aménagement/ sécurisation/ prise en compte des TC, piétons, 2 roues)*
- *projet d'aménagement global (espace public : trottoir, revêtement, gabarits, deux-roues, arborisation,...)*
- *introduction d'un giratoire*
- *nouveau carrefour à feux*
- *zone de dépose-reprise liée à l'école*
- *parking deux-roues*
- *secteurs d'aménagements traités*

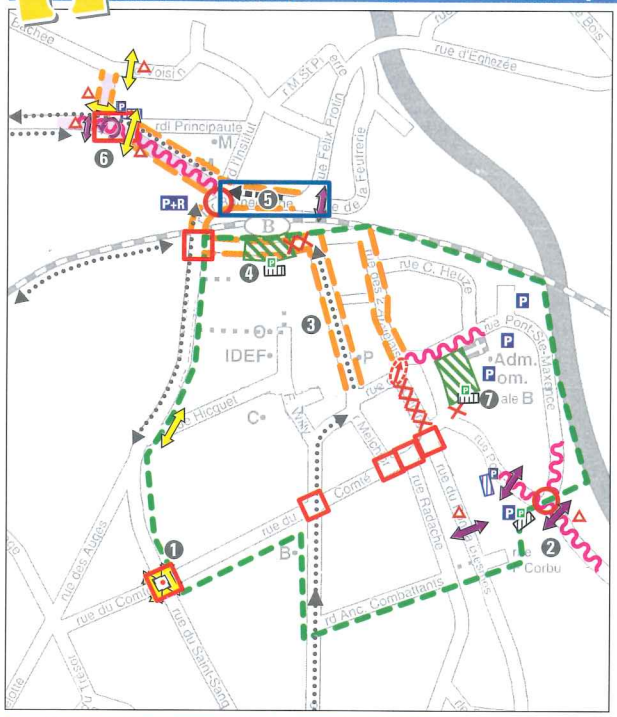
Mesures de circulation

- *aménagement de modération pour les TI*
- *réduction des vitesses (40 km/h) en raison de la présence d'écoles*
- *introduction d'une (de) zone(s) 30*
- *mise à sens unique de la rue*
- *rue fermée à la circulation TI*
- *nouvelles traversées piétonnes*
- *sécurisation des traversées piétonnes existantes*
- *kit école*
- *introduction de voies bus ou de faveurs*
- *introduction d'aménagements cyclables (pistes/bandes contresens)*
- *introduction d'aménagements cyclables en chevrons*
- *organisation du rebroussement*



Le PCM de Sambreville, un ensemble de mesures coordonnées s'inscrivant dans une démarche globale et évolutive.

Plan de déplacement d'Auvelais proposé



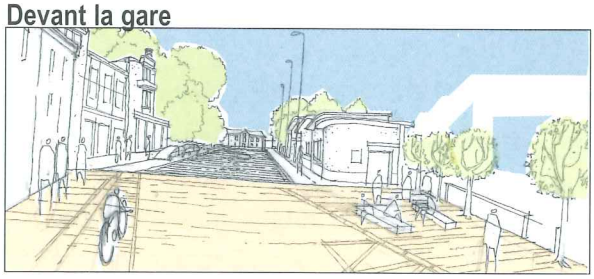
Aménagement

- espace à valoriser
- amélioration du cheminement piéton
- amélioration d'ensemble du carrefour (aménagement/ sécurisation/ prise en compte des TC, piétons, 2 roues)
- projet d'aménagement global (espace public : trottoir, revêtement, gabarits, deux-roues, arborisation,...)
- introduction d'un giratoire
- nouveau carrefour à feux
- zone de dépose-reprise liée à l'école
- parking deux-roues
- secteurs d'aménagements traités

Mesures de circulation

- aménagement de modération pour les TI
- réduction des vitesses (40 km/h) en raison de la présence d'écoles
- introduction d'une (de) zone(s) 30
- mise à sens unique de la rue
- rue fermée à la circulation TI
- nouvelles traversées piétonnes
- sécurisation des traversées piétonnes existantes
- kit école
- introduction de voies bus ou de faveurs
- introduction d'aménagements cyclables (pistes/bandes contresens)
- introduction d'aménagements cyclables en chevrons
- organisation du rebroussement

Devant la gare



Liste des principales mesures :

• Mesures de circulation

Fermeture d'un tronçon devant la gare avec borne amovible; ce qui permet de limiter le transit par les rues Libération, des 2 Auvelais et devant la gare,

Fermeture de la rue du Centre et modification du sens du petit tronçon (en direction de la place),

Aménagement de la rue du Comté comme rue d'accès au centre et aux parkings avec un nouveau carrefour à feux sur la N930 et la sécurisation des carrefours,

Modification du carrefour à feux rue Romedenne en rond point.

Aménagement d'un rond-point sur la rue Pont-Ste-Maxence, à l'arrière du hall omnisports.

• Mesures d'aménagement et de sécurité

Aménagement de la place communale,

Aménagement devant la gare,

Elargissement des trottoirs sur l'av. de la Libération et sur la rue Romedenne (entre le nouveau giratoire et l'école),

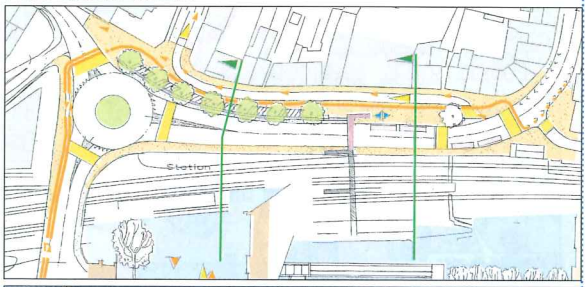
Mise en place d'une zone 30 km/h dans le quartier du centre,

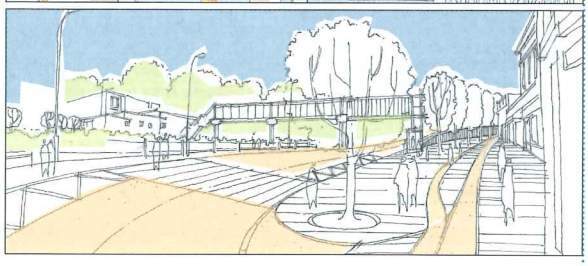
Modération du trafic par des rétrécissements latéraux et des aménagements (revêtements,...),

Introduction de pistes cyclables, de parkings-vélos et de nouveaux passages piétons sécurisés,

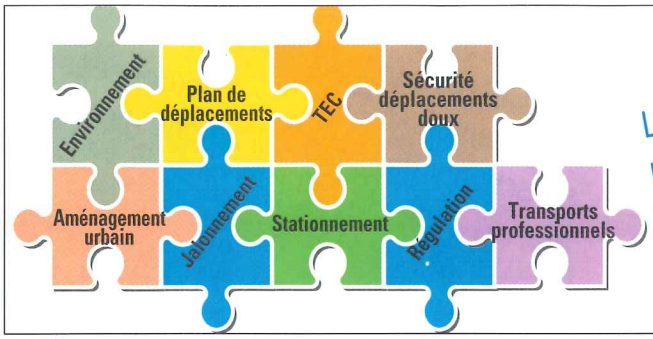
Sécurisation de passages piétons existants.

Rue Romedenne



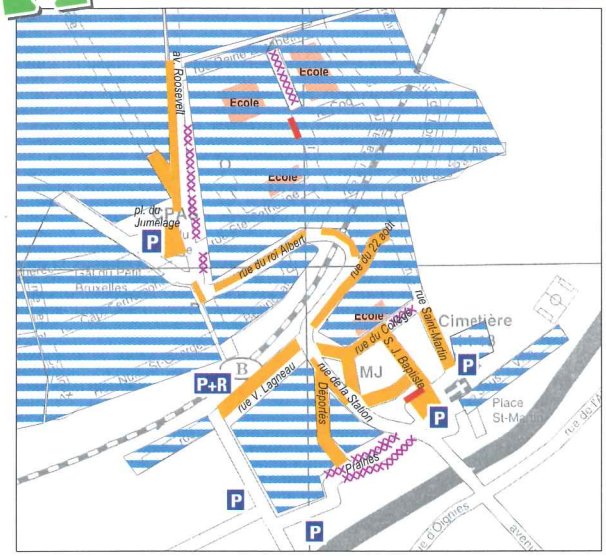


Les PROPOSITIONS concertées

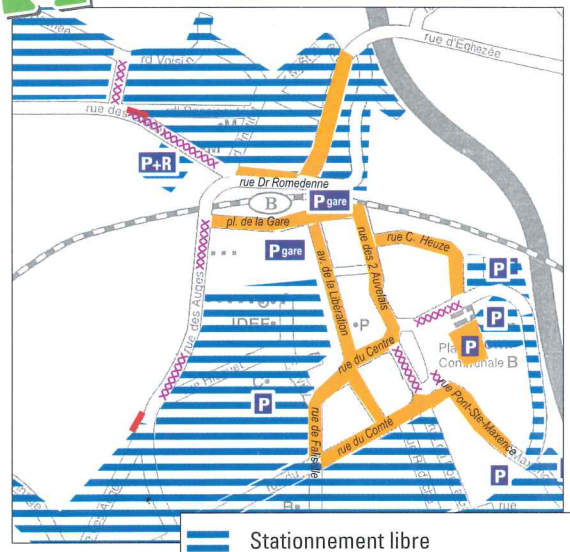


Le PCM de Sambreville, un ensemble de mesures coordonnées s'inscrivant dans une démarche globale et évolutive.

Stationnement Tamines



Stationnement Auvelais



- *Meilleur accès aux commerces avec places payantes à tarif progressif*
- *Introduction d'une carte de stationnement pour habitants qui pourront se stationner sans limitation de durée*
- *Zone libre longue durée en dehors de ces zones*

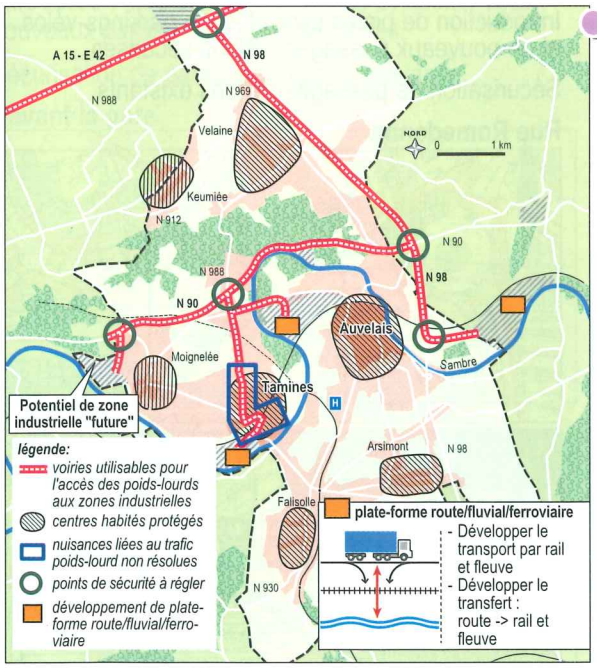
Stationnement libre

Stationnement payant à durée limitée et avec tarif progressif

Zone de dépose minute école de très courte durée (30 min.)

XXX Stationnement interdit

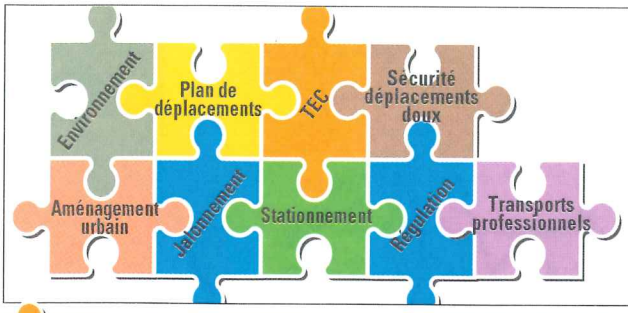
P Parkings publics



Transports professionnels

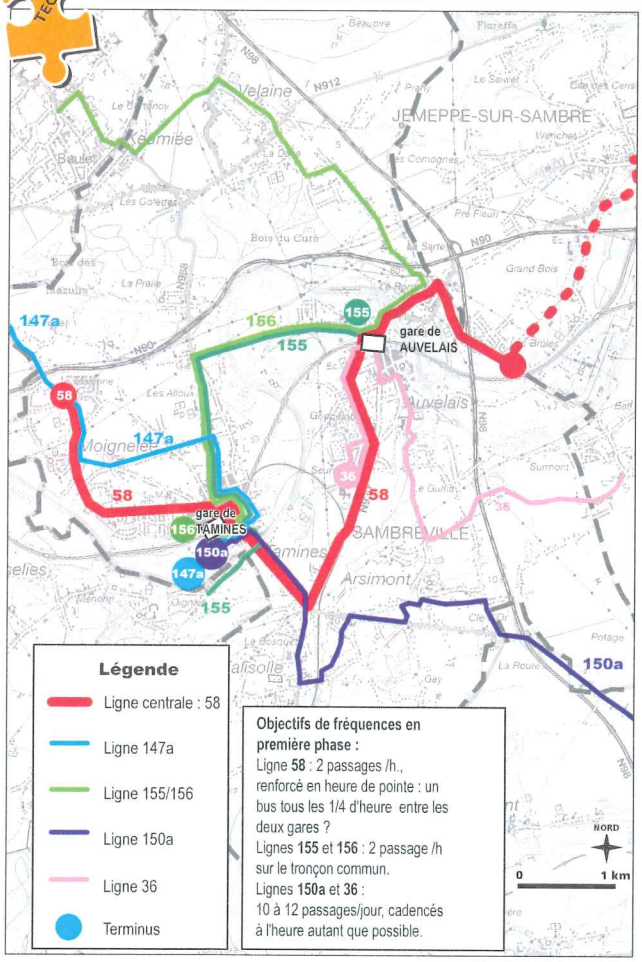
Déplacements professionnels

- ***Utilisation des grands axes (N98 et N90) pour l'accessibilité aux zones industrielles par les poids-lourds***
- ***Développement du transport des marchandises par le rail et par le fleuve***
- ***Sécurisation des carrefours en lien avec les grands axes***



Le PCM de Sambreville, un ensemble de mesures coordonnées s'inscrivant dans une démarche globale et évolutive.

Transports publics : amélioration de la desserte des TEC (en phase 1)



S'inscrivant dans le concept "**boucle urbaine**", une **1ère phase** d'amélioration de la lisibilité du réseau et de l'offre consisterait à étoffer les services dans le sillon le plus urbanisé du territoire de Sambreville. Cette amélioration pourrait être étendue aux quartiers de Jemeppe-sur-Sambre qui prolongent ce sillon.

De manière à ne pas bouleverser le réseau, l'augmentation de l'offre résulterait de l'extension de la **ligne 58** jusqu'à Moignelée via Tamines-gare. La coordination des horaires offrirait alors un service cadencé (1/2 heure).

Ce service formerait une **ligne centrale** au besoin renforcée entre Moignelée et Rominet. Le parcours des lignes **155** et **156** peut être adapté par l'économie du détour par Moignelée, vu la nouvelle desserte offerte par la ligne centrale.

De plus, la scission de ces deux lignes et leur transformation en lignes bidirectionnelles offre un doublement de la fréquence sur le tronçon commun entre les deux gares. Le trajet délaissé par les lignes 156/155 peut-être repris par la ligne 147a.

Par **principe de lisibilité**, les lignes 36 et 150a suivraient chacune le parcours le plus porteur en terme de desserte. Les variantes d'itinéraire étant soit assurées sous des films spécifiques (36A, 36B etc.), soit abandonnées à une correspondance avec une autre ligne, par exemple pour certains trajets de la ligne 150a à destination d'Auvelais ou de la ligne 36 vers la gare de Tamines.

Sécurité des flux de transports individuels

- *Sécurisation des principaux carrefours situés sur les routes à quatre bandes*
- *Maîtrise du trafic de transit et limitation du tonnage dans les zones habitées*

Sécurité/Déplacements doux

- *Création de zones 30 dans les quartiers du centre*
- *Elargissements de trottoir*
- *Nouveaux passages piétons et sécurisation*
- *Modération devant les écoles*
- *Plan directeur deux-roues*

Jalonnement/Régulation

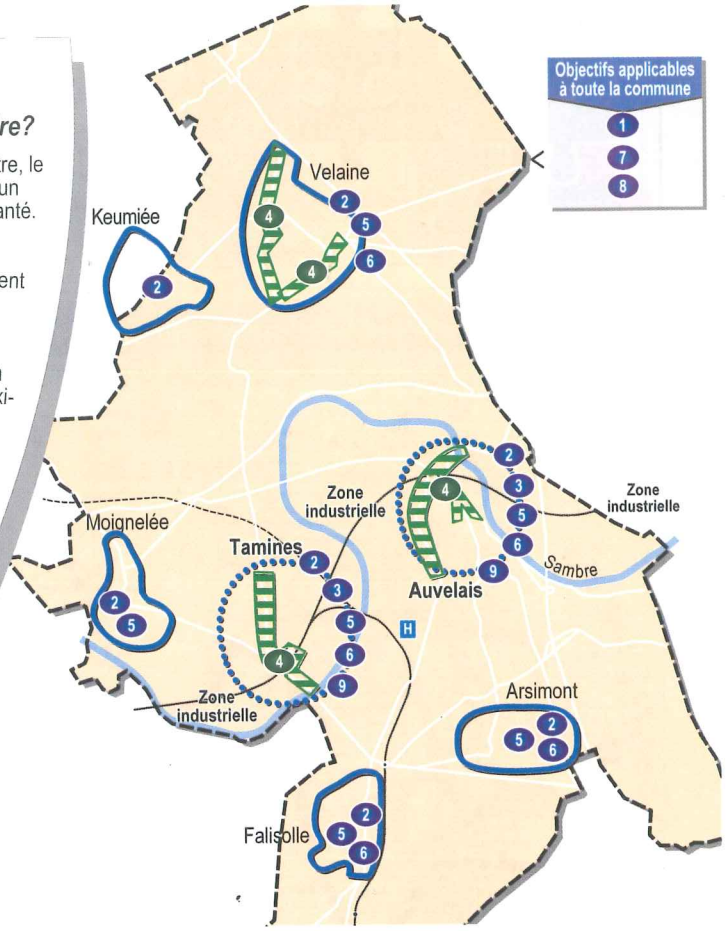
- *Favoriser l'utilisation des grands axes*
- *Utiliser la régulation comme instrument de contrôle:*
  - *pour limiter le transit dans les centres*
  - *pour favoriser TEC et deux roues*

Plan d'Action

Conseils pratiques pour une mobilité durable

Je dois me déplacer. Comment faire?

1. Pour une distance de moins d'un kilomètre, le trajet peut s'effectuer **à pied** en moins d'un quart d'heure et c'est excellent pour la santé.
2. Pour une distance de 3 à 4 kilomètres, le déplacement peut se faire **à vélo** également en moins d'un quart d'heure.
3. Pour des distances plus longues, et étant donné que 85% des Sambrevillois habitent à moins de 350 m d'une ligne de bus ou à proximité d'une gare, l'emploi des **transports en commun** est un moyen économique de se déplacer, un gain de temps et d'argent, notamment en frais de parking. De plus on ne se stresse pas et on ne pollue pas.
4. En cas d'absolue nécessité d'utiliser la **voiture**, il faut opter de préférence pour le **co-voiturage**, l'utilisation d'une voiture de service ou la location d'un véhicule auprès d'une société de **car-sharing** (voiture partagée).
   Il est en outre souhaitable d'emprunter les grands axes (par exemple, les routes à quatre bandes) et d'éviter la traversée des centres-villes.
5. Et si tout ça ne fonctionne pas, les **taxis** sont toujours là.



	Interventions	Court terme (< 3 ans)	Moyen terme (3 -10 ans)	Long terme (>10 ans)
1	Sécurisation des déplacements	Marquages, aménagements légers de sécurisation	Aménagements, régulation de carrefours, échangeurs	Infrastructures (passerelle, échangeur)
2	Modération des vitesses	Traversée Falisolle	Zones 30, aménagements des axes (Velaine, Tamines, Auvelais)	
3	Nouveau schéma de circulation	Essais fermetures	Fermetures, inversion de sens Tamines, Auvelais	
4	Limitation du transit dans les centres	Essais fermetures, essais modération, améliorations légères du jalonnement	Fermetures, inversion de sens Tamines, Auvelais, jalonnement	
5	Interventions devant écoles	Fermetures légères	Aménagements de modération	
6	Embellissements des espaces publics	Place communale d'Auvelais	Places St-Martin, devant gares, Arsimont, Velaine, Falisolle	
7	Mobilités douces	Marquage chevrons, parkings	Pistes, bandes, contresens	
8	Restructuration des transports publics	Phase 1 : restructuration légère	Phase 2 : restructuration	
9	Politique du stationnement	Suppression pour sécurisation	Nouvelle gestion	Politique P+R

Agenda

Du 5 février au 14 mars 2003 : Exposition à la bibliothèque communale
Jeudi 13 février 2003, 19h : Soirée d'information à la salle des fêtes (Tamines)
Mardi 18 février 2003, 19h : Soirée d'information à la salle Lacroix (Auvelais)

Contacts:

- *Monsieur G. Jaumart (071/ 260 205) : Echevin des travaux et de la mobilité*
- *Monsieur P. Petit (071/ 260 260) : Directeur des travaux et conseiller en mobilité*
- *Monsieur P. Adam (071/ 260 275) : Agent technique au bureau d'études communal et conseiller en mobilité*
- *Site internet de la commune : www.sambreville.be*